

Face à la censure d'un élu du peuple

Article rédigé par *Christian Vanneste**, le 24 novembre 2006

Une nouvelle étape de ma lutte pour affirmer le droit d'expression des valeurs chrétiennes lorsqu'on est un élu de la nation et un député de la République va être franchie avec mon procès en appel, le 12 décembre.

Pensée unique, politiquement correct, terrorisme intellectuel : ces trois expressions désignent avec plus ou moins de force une évolution paradoxale de notre société, en même temps qu'une menace insidieuse sur celle-ci. Alors qu'en apparence, la démocratie l'emportait et se développait, sourdement elle perdait de sa force et de sa vitalité. Faute d'un adversaire réel, des dangers illusoire envahissaient le devant de la scène tandis que le confort des indignations hypocrites étouffait la possibilité de débats dont la vivacité même devrait être l'indice d'une démocratie saine.

Un professeur exclu d'un jury de CAPES pour avoir écrit la Fabrique des crétins, un auteur chassé de la Comédie Française pour avoir assisté à un enterrement, un historien poursuivi pour avoir effectué des recherches sur la traite négrière, des lois mémorielles assorties d'une pénalisation de la pensée, un professeur de philosophie tenu de se cacher pour avoir publié une tribune sur l'Islam, des campagnes visant à censurer l'ironie, l'humour, la caricature : on a beaucoup de mal à croire que tout ceci se passe dans le pays de Beaumarchais et de Voltaire. La condamnation absolue des uns, le respect absolu pour les autres ne sont pas les signes d'une démocratie adulte et responsable.

Mon aventure ou plutôt, ma mésaventure personnelle, me semble se situer dans ce mouvement de régression.

Professeur de philosophie, parlementaire, je me suis opposé à l'introduction de trois articles consacrés à la protection de l'orientation sexuelle et à la pénalisation de l'homophobie dans la loi instituant la HALDE, en décembre 2004. J'ai été condamné en janvier 2006, pour avoir justifié mon vote dans des entretiens accordés en janvier 2005 à deux journaux locaux.

Les expressions incriminées contenaient l'affirmation d'une infériorité morale du comportement homosexuel et d'un sectarisme des militants homosexuels. Sans vouloir développer mon argumentation, je voudrais simplement attirer l'attention sur le scandale que constitue la condamnation dont je suis victime dans une démocratie.

Il s'agit bien de la censure d'une opinion, d'ailleurs répandue et largement majoritaire dans l'Histoire et dans le monde. Cette opinion est celle d'un parlementaire qui s'est opposé à une loi. Elle a été exprimée pour justifier ce vote. De ce point de vue, au-delà des dates, puisque les propos incriminés sont publiés moins d'un mois après la promulgation de la loi, on peut bien parler d'une application rétroactive puisqu'il s'agissait, pour moi, de justifier une position antérieure à la loi. Enfin, qu'un tribunal puisse interdire à un parlementaire d'exprimer son opinion sur une loi est à l'évidence une atteinte à la séparation des pouvoirs, en accordant bizarrement un avantage à l'autorité judiciaire sur un élu du peuple.

Deux faits viennent d'ailleurs conforter cette analyse : lors du vote des articles, le ministre de la Justice d'alors, M. Perben, et le rapporteur, M. Clément, ont précisé que ceci n'interdisait pas le débat ! J'ai, depuis, déposé une proposition de loi reprenant les termes qui me sont reprochés et qui vise à abroger la partie liberticide du texte de décembre 2004. Cette proposition est juridiquement inattaquable puisqu'elle se situe dans le champ du travail parlementaire.

Je ne demande pas de partager mon point de vue sur le fond de cette question. Je demande éventuellement que chacun en prenne connaissance en dehors des présentations caricaturales et simplistes qui en ont été faites. Je demande surtout que le débat puisse avoir lieu et que la pensée de l'Autre puisse être sinon entendue, du moins écoutée, parce qu'elle aura eu le droit de s'exprimer.

* Christian Vanneste est député (UMP) du Nord.

Pour en savoir plus :

[Le blog de Christian Vanneste](#)

[Encore un exemple flagrant de terrorisme intellectuel](#) , par Christian Vanneste, Décryptage, 12 mai 2006

[Embarrassante homophobie ?](#) par Thibaut Collin, Décryptage, 27 janvier 2006

[D'accord, pas d'accord ?](#) Envoyez votre avis à Décryptage